



Envoyé en préfecture le 25/11/2024  
Reçu en préfecture le 25/11/2024  
Publié le  
ID : 001-210101739-20241122-2024\_174\_DEC-DE



DÉCISION DU MAIRE  
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Dépôt d'une déclaration préalable relative aux travaux de restructuration des sanitaires du camping municipal Les Genêts, sis 400 avenue des Alpes (2.1)**

Service : *Pôle opérationnel (SM)*

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2020\_049\_DEL en date du 25 mai 2020, délégrant à Monsieur le Maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales, et notamment celle de procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme au nom et pour le compte de la Commune,

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques,

**VU** le code de l'urbanisme,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de déposer une déclaration préalable dans le cadre des travaux de restructuration des sanitaires du camping municipal Les Genêts, sis 400 avenue des Alpes 01170 GEX,

DÉCIDE

 **DE SIGNER** le dossier de déclaration préalable de travaux précitée.

Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 22 novembre 2024.

Le Maire,  
Patrice DUNAND

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 25 novembre 2024 et publiée sur le site internet de la Ville le 25 novembre 2024.

